

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Interdiction temporaire de stationner
Place Jacques Georges**

Arrêté n° 2025-10-02

Sylvain JOLY, Maire de la commune de Lunery,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44 et R225 concernant la signalisation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que les travaux – **Terrassement pour CITÉOS** effectué par l'Entreprise SOCAVITE SAS de Saint-Amand-Montrond (18200) nécessite l'interdiction de stationner pour des raisons de sécurité, côté droit de la place Jacques Georges.18400 LUNERY.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit du **Vendredi 10 Octobre à 12 heures jusqu'à la fin des travaux - Place Jacques Georges – 18400 LUNERY.**

ARTICLE 2 :

Des barrières seront installées, Place Jacques Georges, par le Service Technique.

ARTICLE 3 :

Les droits des tiers sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 :

Il sera adressé par ampliation à :

- Monsieur le Maire de Lunery
- Entreprise SOCAVITE de Saint-Amand-Montrond

Acte rendu exécutoire
Publication sur le site internet
de la commune de Lunery le 3.10.2025

Lunery le 1^{er} octobre 2025

Sylvain JOLY
Maire de Lunery

